

MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET LE GRIL

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle	
Santé	3	3		
Risque d'incendie	4	4		
Réactivité	0	0		

Numéro de révision: 0

Date de révision: (invalid date)

1. PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

Nom du produit: MR. MUSCLE NETTOYEUR POUR LE FOUR ET LE GRIL
MSDS #: TEST1
Code du produit: TEST1
Utilisation recommandée: Oven and Grill Cleaner.
Producteur, importateur, fournisseur:
 Consumer Branded Professional Products, Div. Canadian Headquarters
 JohnsonDiversey, Inc. JohnsonDiversey - Canada, Inc.
 8310 16th Street 2401 Bristol Circle
 Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Oakville, Ontario L6H 6P1
 Phone: (888) 352-2249 Phone: 1-800-668-3131
Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. HAZARDS IDENTIFICATION
Aperçu des premiers secours

DANGER. CAUSE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU PAR SIMPLE CONTACT . NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ. CONTENU SOUS PRESSION.

Principales voies entree: Yeux. Peau. Inhalation.
Contact avec la peau: Corrosif . Peut provoquer des dommages permanents.
Contact avec les yeux: Corrosif . Provoque des dommages irréversibles aux yeux, y compris la cécité.
Inhalation: Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
Ingestion: Corrosif. Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS
Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	10 - 20%	4500 mg/kg (rat)	2700 mg/kg (lapin)	Non disponible
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 - 5%	140 mg/kg (rat)	Non disponible	Non disponible
Monoéthanolamine	141-43-5	1 - 5%	1720 mg/kg (rat)	1 mL/kg (rabbit)	Non disponible
Butane	106-97-8	1 - 5%	Non disponible	Non disponible	65.8 g/m ³ (rat)
Isobutane	75-28-5	1 - 5%	Non disponible	Non disponible	Non disponible

4. FIRST AID MEASURES

Contact avec les yeux: Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes . Consulter un médecin immédiatement .
Contact avec la peau: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes . Consulter un médecin immédiatement .
Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Consulter un médecin immédiatement .
Ingestion: Ne pas faire vomir. Faire rincer la bouche, puis faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait . Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement .
Conditions médicales aggravées: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation .

5. FIRE-FIGHTING MEASURES

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, eau pulvérisée, mousse .
Dangers spécifiques: Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante .
Risques Inhabituels: Matières corrosives (Voir section 8 et 10) .
Méthodes particulières d'intervention: Use water spray to keep fire-exposed containers cool. Aerosol Product - Containers may rocket or explode in heat of fire.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Précautions individuelles: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Enlever toute source d'ignition.
Méthodes de nettoyage: Eviter que le produit arrive dans les égouts. Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. HANDLING AND STORAGE

Manipulation:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. TOUJOURS PORTER DE LONGS GANTS DE CAOUTCHOUC ET UNE PROTECTION DES YEUX LORS DE LA VAPORISATION ET DE L'ESSUYAGE.

Ne pas vaporiser dans la direction du visage. Se laver les mains et les bras après avoir utilisé ce produit. Ne pas vaporiser sur la veilleuse d'allumage ni sur les connexions électriques, interrupteurs, ampoules, éléments chauffants, réceptacles ou thermostats; ne pas laisser le produit vaporisé entrer en contact avec ces objets. Le produit vaporisé risque de causer un court-circuit. Ne pas laisser le produit entrer en contact avec les revêtements de plancher, le linoléum, l'aluminium, le cuivre, le chrome, les surfaces peintes ou le plastique. Ne pas utiliser ce produit sur les surfaces des fours à fonctionnement continu ou autonettoyants

. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT . POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Stockage:

Protéger du gel . Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin de la chaleur ou des flammes nues . Récipient sous pression. A protéger des rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C . Conserver hors de la portée des enfants.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

Mesures d'ordre technique:

Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acc. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée .

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques .
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques Comprend gants en caoutchouc gants en néoprène
Protection de la peau et du corps: Bottes, résistantes aux produits chimiques . En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .
Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	2 mg/m ³ (Ceiling)	2 mg/m ³	2 mg/m ³ (Ceiling)
Monoéthanolamine	141-43-5	6 ppm (STEL) 3 ppm (TWA)	6 mg/m ³ 3 ppm	15 mg/m ³ (STEL) 8 mg/m ³ (TWA)
Butane	106-97-8	1000 ppm (TWA)		1900 mg/m ³ (TWA)
Isobutane	75-28-5	1000 ppm (TWA)		

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

État physique: Aérosol
Couleur: brun clair
Odeur: Citrique
Densité: 1.00 g/cc
Dilution pH: Pas d'information disponible
Masse volumique apparente: Pas d'information disponible
Densité gazeuse: Pas d'information disponible
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible
Solubilité dans d'autres solvants: Pas d'information disponible
Viscosité: Pas d'information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

Aspect: Liquide Aérosol
Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Point/intervalle de fusion: Indéterminé
pH: 13.0
Densité: 1.00 g/ml
Température de décomposition: indéterminé
Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible
Solubilité: Soluble
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): Pas d'information disponible
Point d'éclair: <19.4 (°F)<-7 (°C)

10. STABILITY AND REACTIVITY

Stabilité: Le produit est stable
polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas
Produits de décomposition dangereux: Aucun raisonnablement prévisible

Matières à éviter: Acides forts . des oxydants forts.
Conditions à éviter: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

Toxicité aiguë corrosive
Information sur les composants: Voir la Section 3

Toxicité chronique: Inconnu

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu
effets mutagènes: Aucun connu
Toxicité reproductrice: Aucun connu
Effets sur l'organe-cible: Aucun connu

Composants Dangereux

12. ECOLOGICAL INFORMATION

Information environnementales En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État
RCRA Hazard Class: D002

14. TRANSPORT INFORMATION

DOT/TDG: S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. REGULATORY INFORMATION

Inventaires internationales

Réglementation des É.-U.

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	-	Listed	Listed	-	-	-
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
Monoéthanolamine	141-43-5	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
Butane	106-97-8	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed	Listed
Isobutane	75-28-5	Listed	Listed	Listed	-	Listed	Listed

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302 TPQ (lbs)	Section 313
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	10 - 20%			Listed.
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1 - 5%	1000		
Butane	106-97-8	1 - 5%	100		
Isobutane	75-28-5	1 - 5%	100		

SARA 311/312 Hazard Categories

Immédiat Yes

Canada

WHMIS: E Matières corrosives, A gaz comprime.

(Bad file name or number)(Bad file name or number)

16. OTHER INFORMATION

Cause de la révision: Non applicable
Préparé par: NAPRAC
Conseils supplémentaires: NFPA 30B Level 1 Aerosol.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il dispose de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.